



Compte rendu de la réunion du 14 avril 2008 Du Conseil de Communauté de la Basse-Marche



L'an deux mille huit, le quatorze avril, le Conseil de la Communauté de Communes de la BASSE-MARCHE, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de La Bazeuge sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMAILLE, Président.

Date de convocation du Conseil de communauté : 4 avril 2008

Présents : MM.& Mmes GUILLEMAILLE , ALLARD, KAZMIERCZYK, SAUMONT, BENOT, MASSART, PERROT, BLANC, NIVARD, FAURY, LACOUX, PORTAL, REYNAUD, MILCENT, BRISSIAUD, ROY , MOREAU , DIOTON

Absents représentés :MM & Mmes JARDEL, MARTEL, BROUSSAL étaient respectivement représentés par MM. & Mme FRANÇOIS ,DUBAUD , GRIMAUD

Mme Corinne PERROT a été élue secrétaire

Nombre de conseillers :

En exercice : 21 Présents : 21 Votants : 21

Jean-Marie GUILLEMAILLE, Président , cède la place à Jean-Pierre ROY , doyen d'âge, pour présider la séance du vote du Compte administratif.

Compte Administratif 2007

Le Conseil de Communauté examine le Compte Administratif de l'exercice 2007 qui fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 143 991.63 € pour la section de fonctionnement et un excédent de 147 795.43 € pour la section d'investissement, soit un solde global positif de 200 155.70 €, compte tenu du report déficitaire d'investissement 2006 de 91 631.36 €.

Après constat des restes à réaliser en dépenses et en recettes, le solde cumulé est de + 133 884.26 €

Le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité le Compte Administratif ainsi que le compte de gestion dressé par Mme le Receveur Municipal.

Budget Primitif 2008

Jean-Marie GUILLEMAILLE , Président donne lecture du projet de budget 2008.

Le Conseil de Communauté après délibération et à l'unanimité :

➤ **vote le taux de la Taxe Professionnelle Unique** à 11.31 %

Aucune augmentation du taux n'est possible, puisque le taux TP est lié à l'augmentation des taux des taxes ménages des communes adhérentes qui eux-mêmes varient peu.

➤ **Affectation du résultat.**

Le Président indique que la section d'investissement fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 56 164.07€, mais un déficit des restes à réaliser de 66 271.44€. Soit au total un déficit de 10 107.37€ Il est donc nécessaire d'affecter

le résultat de fonctionnement pour couvrir ce besoin de financement. Compte tenu des besoins du budget 2008, la somme de 10 107.37€ est affectée en couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le reste est reporté en excédent de fonctionnement, ligne 002.

Le Président indique que le montant de la DGF reste inchangé.
La capacité d'autofinancement prévisionnel est en déficit de 101 122€ du fait de l'inscription d'un programme de voirie de 172 000€ en fonctionnement.

Le Budget d'investissement est en baisse.
Un programme de voirie de 40 000€ est voté, en complément du montant de 172 000€ inscrit en fonctionnement, soit un programme annuel de 212 000€ pour la voirie communautaire.

Les restes à réaliser en dépenses, concernant le Multi accueil s'élèvent à 57 652€.

Les subventions suivantes sont accordées :

- Pépinières d'entreprises : 3 000€
- @RT 3 000€
- Office de tourisme : 3 068 €
- Amicale des sapeurs pompiers : 2 000€

Le Conseil de Communauté après délibération et à l'unanimité, vote le budget primitif 2008 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 223 135 € pour la section de fonctionnement et à 502 012 € pour la section d'investissement.

Liste des commissions

Bureau de la Communauté de communes (1 délégué par commune) : Jean-Marie GUILLEMAILLE, Jean-Yves ALLARD, Catherine KAZMIERCZYK, Jean-Michel SAUMONT, Jacques BENOT, Philippe BLANC, Fabrice NIVARD, Jean-Michel FAURY, Gilles REYNAUD, Jean-Louis MOREAU

Commission des Finances et du Budget (Bureau de la Communauté de communes):

Jean-Marie GUILLEMAILLE, Jean-Yves ALLARD, Catherine KAZMIERCZYK, Jean-Michel SAUMONT, Jacques BENOT, Philippe BLANC, Fabrice NIVARD, Jean-Michel FAURY, Gilles REYNAUD, Jean-Louis MOREAU

Commission de voirie :

Jean-Marie GUILLEMAILLE, André MASSART, Philippe BLANC, Denise PORTAL, Fabrice NIVARD, Auguste LACOUX, Gilbert MILCENT, Jean-Michel GRIMAUD, Jean-Pierre ROY, Jean-Louis MOREAU

Commission Jeunes et Loisirs :

Jean-Marie GUILLEMAILLE, Catherine KAZMIERCZYK, Jean-Michel SAUMONT, Marie-José DIOTON, Valérie LABROUSSE, Estelle BREGAUD

Commission d'appel d'offres :

Jean-Marie GUILLEMAILLE, Jean-Yves ALLARD, Jean-Michel FAURY, Emmanuel BRISSIAUD / Suppléants : André MASSART, Gilles REYNAUD

Délégués auprès du Syndicat d'Electrification de la Haute-Vienne :

Jean-Pierre ROY, Bernard COURIVAUT / Suppléants : Jean-Marie GUILLEMAILLE, Emmanuel BRISSIAUD

Délégués auprès du Pays du Haut Limousin :

Jean-Marie GUILLEMAILLE, Jean-Michel SAUMONT

Commission d'évaluation des charges:

Jean-Marie GUILLEMAILLE , Jean-Yves ALLARD, Catherine KAZMIERCZYK, Jean-Michel SAUMONT, Jacques BENOT, Philippe BLANC, Fabrice NIVARD, Jean-Michel FAURY, Gilles REYNAUD, Jean-Louis MOREAU

Commission Communication :

Jean-Marie GUILLEMAILLE, Jean-Yves ALLARD, Catherine KAZMIERCZYK, Jean-Michel SAUMONT, Corinne PERROT, Monique DUBAUD

Commission Habitat (OPAH) et Commission ORAC (DCT):

Emmanuel BRISSIAUD, Gilles REYNAUD / Suppléants : Gilbert MILCENT, Olivier FRANCOIS

✚ Indemnités du Président et des Vice Présidents

Le Président propose au Conseil de ne pas modifier le taux appliqué précédemment. Le Conseil de communauté, après délibération, décide par 19 voix pour et deux abstentions de fixer à compter du 3 avril 2008 :

- L'indemnité du Président à 60% de l'indemnité maximale de la tranche de 3500 à 9999 habitants (41.25% de IB 1015)
- L'indemnité des vice-présidents à 60% de l'indemnité maximale (16.50% de IB 1015)

✚ Indemnités de conseil au receveur municipal

Le Conseil de communauté décide, après délibération, par 19 voix pour et deux abstentions , de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an

✚ Délégation de signature au Président

Le Conseil de communauté, considérant que pour la mise en œuvre des compétences de la Communauté de communes, le Président doit pouvoir signer sans délais les conventions et actes à intervenir, après délibération, décide à l'unanimité :

- De donner tous pouvoirs au Président pour la signature des pièces nécessaires à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, dont les crédits sont prévus au Budget.
- D'autoriser le Président à recruter des agents pour des besoins occasionnels et à signer les contrats relatifs à ces emplois.
- D'autoriser le Président à signer les permis de construire.
- De donner pouvoir au Président pour la signature des différentes conventions, actes, baux et contrats.

La séance est levée.

Le prochain conseil de communauté aura lieu à Darnac.